

**Département**  
Meurthe et Moselle  
**Arrondissement**  
Nancy  
**Canton**  
Nomeny

**COMMUNE DE ARRAYE ET HAN**

**PROCÈS VERBAL**  
**des**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**de la séance ordinaire du**  
**lundi 12 décembre 2016**

L'an deux mil seize, le douze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Arraye et Han s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe ARNOULD, Maire

**Nombre de Conseillers**

<i>En exercice</i>	<i>10</i>
<i>Présents</i>	<i>10</i>
<i>Votants</i>	<i>10</i>

**Convocation établie**  
*le 6 décembre 2016*

**Délibération affichée**  
*le 20 décembre 2016*

**étaient présents :** Mmes DENJEAN Myriam, SIMON Ginny  
Mrs ARNOULD Philippe, ASTIER Sébastien, BERRY Bernard, CHAMPIGNEUL Claude, GEOFFROY Arnaud, LEMOINE Anthony, ORY Denis, WOLTRAGER Nicolas

**étaient excusés :**

**était absent :**

*Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Nicolas WOLTRAGER*

**N° 1 – Dossier enquête publique zonage d'assainissement**

La Communauté de Communes de Seille et Mauchère a établi le dossier de zonage assainissement actualisé de la commune de Arraye et Han.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du plan de zonage modifié et après en avoir délibéré, décide :

- D'adopter le projet de zonage d'assainissement modifié,
- De procéder à l'enquête publique prévue à l'article 3 du décret 94.469
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir les formalités administratives suivantes :
  - Demander la désignation d'un commissaire enquêteur auprès du Tribunal Administratif
  - Prendre un arrêté prescrivant la mise en enquête publique du zonage d'assainissement

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

**N° 2 – Validation du tracé du Val de Lorraine Classic 2017**

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal du tracé de l'enduro « Val de Lorraine Classic » qui doit se dérouler les 25 et 26 mars 2017.

Après étude des tracés proposés sur la commune, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces deux tracés tels qu'ils ont été établis.

**N° 3 – Tarifs de location de la salle polyvalente pour des associations extérieures à la commune**

Le maire a été sollicité par deux associations extérieures à la commune qui souhaitent réserver la salle des fêtes.

Ces associations ont demandé si un tarif préférentiel pouvait leur être accordé. A l'unanimité, le conseil municipal ne souhaite pas appliquer un tarif préférentiel aux associations extérieures, considérant que le tarif normal proposé est bien en dessous de ceux pratiqués dans les communes voisines.

#### **N° 4 – Approbation du RPQS 2015 du Syndicat des Eaux de la Seille**

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du RPQS 2015 établi par le Syndicat des Eaux de la Seille, accepte le document tel qu'il a été rédigé.

Cette délibération est acceptée avec 9 voix pour et 1 abstention.

#### **N° 5- Facturation de la consommation d'eau aux locataires de l'appartement communal à Han Sur Seille**

Suite à la délibération du dernier conseil municipal et après avoir contacté les locataires de Han Monsieur LAPORTE et Madame HENRY, une entente a été trouvée pour que la facture soit réglée par moitié en deux temps, en janvier et en février 2017,

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

#### **N° 6 – Nomination des deux délégués au SIS de la Vallée de la Seille**

Suite à la fusion du SIS de Nomeny avec le SIS de la Vallée le conseil municipal nomme deux nouveaux délégués pour représenter la commune au SIS de la Vallée

- Monsieur Arnaud GEOFFROY
- Monsieur Anthony LEMOINE

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

#### **N° 7 – Nomination de l'agent recenseur**

Dans le cadre du recensement de la population qui doit avoir lieu du 19 janvier au 18 février 2017, un appel à candidature a été fait pour l'agent recenseur et deux candidatures ont été reçues.

La candidature de Madame Annie MICHELET a été retenue pour effectuer les opérations liées au recensement de la population en 2017.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

Le secrétaire de séance :

Le Maire, Mr Philippe ARNOULD,  
Certifie avoir affiché le compte-rendu de cette séance le 20 décembre 2016 et transmis au contrôle de légalité le 20 décembre 2016

1. Validation du zonage d'assainissement
2. Validation du tracé du Val de Lorraine Classic 2017
3. Tarifs de location de la salle polyvalente pour des associations extérieures à la commune
4. Approbation du RPQS 2015 du Syndicat des Eaux de la Seille
5. Facturation de la consommation d'eau aux locataires de l'appartement communal à Han Sur Seille
6. Nomination des deux délégués au SIS de la Vallée de la Seille
7. Nomination de l'agent recenseur